



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 26 juin 2019

Épisode de pollution atmosphérique de type estival à l'ozone : Mise en place de mesures d'urgence renforcées dans le Bas-Rhin et de la circulation différenciée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg le jeudi 27 juin 2019

Le maintien des niveaux de pollution atmosphérique à l'ozone dans le département du Bas-Rhin nécessite la mise en place de mesures d'urgence renforcées.

En conséquence, et en vue de limiter cette pollution, les mesures suivantes ont été arrêtées, par le préfet du Bas-Rhin. Elles entreront en vigueur le jeudi 27 juin 2019 à 6h00.

Mesures d'urgence sur la circulation dans l'ensemble du département :

En complément des baisses réalisées sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules est abaissée de 20 km/h sans descendre en dessous de 70 km/h sur l'ensemble du réseau routier du département.

Les **contrôles de vitesse sont réalisés sur l'ensemble du réseau.**

Les véhicules en intervention suivants ne sont pas soumis à la réduction de vitesse :

- les véhicules des forces de l'ordre, de sécurité civile et véhicules militaires ;
- les véhicules des services d'incendie et de secours ;
- les véhicules d'urgence médicale (SMUR-ATSU).

Mise en œuvre de la circulation différenciée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

Comme annoncé dès hier, le préfet du Bas-Rhin, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, a décidé de **mettre en œuvre de manière anticipée la circulation différenciée** sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg dès demain, jeudi 27 juin 2019.



La persistance de l'épisode de pollution associée à l'intensité de l'épisode caniculaire que connaît actuellement le département du Bas-Rhin nécessite en effet d'agir rapidement pour limiter au maximum les effets de la pollution sur la santé de tous.

La circulation différenciée s'applique **de 6h à 22h sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg** et en complément des autres mesures d'urgence.

Seuls les véhicules les moins polluants, équipés des vignettes Crit'Air vertes (électriques), de vignettes 1, 2 ou 3 seront autorisés à circuler.

Afin de maintenir les itinéraires de liaisons permettant d'offrir une solution au trafic de transit, certains axes autoroutiers au nord et au sud de l'agglomération ne seront pas concernés par la restriction de circulation :

- A4 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim
- A35 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim
- A35 du diffuseur n°10 dit de Geispolsheim jusqu'au diffuseur n°6 dit de la Vigie
- RN 83
- RN353
- RD1083

Ces exceptions sont valables dans les deux sens de circulation.

Des contrôles, pédagogiques dans un premier temps, seront menés par les polices nationales et municipales ainsi que la gendarmerie nationale.

Rappels :

Il est rappelé que chaque véhicule motorisé, amené à circuler en période de pic de pollution, doit être équipé du certificat "Crit'Air", quel que soit son type (voiture, poids lourd, utilitaire, deux-roues).

Tous les usagers de la route français et étrangers qui ne seraient pas encore équipés sont donc invités à le faire sans délai, en passant commande sur le site internet gouvernemental (site en langues française, anglaise, allemande et espagnole) : www.certificat-air.gouv.fr pour un coût de 3,62 € en France (frais de fabrication, de gestion et d'envoi). L'attestation disponible immédiatement après l'achat sur internet permet de justifier de l'obtention du certificat avant de le recevoir par voie postale.

Mesures d'urgence pour le secteur industriel et le secteur de la construction :

Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 2.



Recommandations sanitaires en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte fixés pour l'ozone (O3) :

Populations cibles	Messages sanitaires
<p><u>Populations sensibles</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Évitez les sorties durant l'après-midi.</p> <p>Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none">- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<p>Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</p>

Restez informés sur l'évolution de la situation dans les prochains jours :

- A tout moment, il est possible de suivre les évolutions de la qualité de l'air sur le site internet www.atmo-grandest.eu
- Une permanence téléphonique est assurée pour toute information santé : Air Santé au 03 88 37 37 37
- en s'inscrivant à l'alerte de pollution sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://demarches.strasbourg.eu/proprete/inscription-alerte-pollution-circulation-differentiee>
- sur le site de la Préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr
- sur les panneaux à messages variables de la DIR Est, de la SANEF et du SIRAC

Contacts presse :

Préfecture du Bas-Rhin
Aurélie Contrecivile
Tel : 06 73 85 16 45
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Eurométropole de Strasbourg
Ariane Laffon
Tél : 06 80 62 56 64
Mail : ariane.laffon@strasbourg.eu

